

# Leçon inaugurale

## Droit fiscal et droits de l'homme, le contribuable est-il un homme comme les autres ?

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales jouent un rôle croissant en droit fiscal. De manière fréquente, nos instances judiciaires sont en effet chargées d'examiner la compatibilité de décisions fiscales au regard du principe de l'égalité de traitement, de la légalité, de la confiance en

l'administration ou encore de la bonne foi ou de l'interdiction de l'arbitraire. La liberté religieuse en relation avec le prélèvement d'un impôt ecclésiastique et la protection de la sphère privée en lien avec des procédures d'échange de renseignements ont récemment gagné en importance. En outre, les garanties procédurales lors de procédures pénales fiscales ou la garantie de la propriété en cas d'impôt confiscatoire occupent également nos Tribunaux.

Lors de cette leçon, nous examinerons les interactions parfois inattendues entre la fiscalité et les droits de l'homme, ces deux domaines différents mais finalement pas si éloignés.

**Professeur  
Thierry Obrist**

**Chaire de droit fiscal**

La leçon inaugurale aura lieu  
le **mercredi 14 octobre 2015** à 18h15  
Aula du 1<sup>er</sup>-Mars 26

**unine**  
UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

